

M. SAM. HUGHES : Laissons tomber un voile sur tout cela.

En 1896, il a soumis une mesure ministérielle demandant un plébiscite sur la question de la prohibition complète.

L'écrivain aurait pu ajouter qu'il a apporté avec lui, lors de son voyage en Angleterre, plusieurs bouteilles de bon "rye whiskey" canadien.

Quelques VOIX : Honte.

M. SAM. HUGHES : Je ne fais pas allusion à ceux qui m'interrompent, car, il n'y a pas de dangers qu'ils transportent du whiskey dans des caisses; ils auraient trouvé un autre moyen d'en emporter.

L'honorable M. SIFTON : Dans quel journal, cela a-t-il été publié ?

M. SAM. HUGHES : Dans le "Daily Mail", de Londres. J'ignore combien on a payé de la ligne.

L'honorable M. SIFTON : Quel est l'auteur de cet article ?

M. SAM. HUGHES : Ce dernier n'est pas signé, mais il n'y a pas de doute qu'il a été inspiré par l'honorable ministre de l'Agriculture qui, cela va de soi, n'a pas voulu que son nom apparût au bas de cet écrit.

L'honorable M. SIFTON : L'honorable député veut-il nous dire où nous pourrions trouver cet article ?

M. SAM. HUGHES : Je vais vous fournir cet extrait.

L'honorable M. SIFTON : Quelle est la date de la publication de cet écrit ?

M. SAM. HUGHES : Jeudi, le 16 juin 1904.

Une VOIX : L'honorable député a-t-il mis bas les armes ?

M. SAM. HUGHES : Les membres de la droite ne devraient pas oublier la position dans laquelle ils se sont trouvés, l'autre soir, car cela les empêcherait de parler de reddition. Mais je veux dire que lorsque j'ai la garde de quelqu'un qui s'est rendu, il ne m'échappe jamais.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. SAM. HUGHES : Cet état de choses se constate dans les journaux anglais. Nous trouvons des extraits de gazettes obscures publiées dans les parties les moins connues d'Angleterre, qui sont câblées ici aux dépens du Canada et où l'on exalte des hommes dont les capacités sont aussi insignifiantes que celles de l'honorable ministre de l'Agriculture et de certains autres de ses collègues. Enhardis par l'impunité, ces serviteurs salariés du pays ne se contentent pas de publier des écrits anonymes, de tromper les éditeurs de journaux anglais sous le couvert de l'anonymat—ce qu'ils ont fait depuis longtemps—mais il s'affichent, au

grand jour, ils écrivent sous leur propre signature et ils mentent de propos délibéré. Il est temps que ces personnes soient ramenées au sens de leur devoir et que cet état de choses cesse.

M. T. S. SPROULE : Je veux faire allusion, un instant, au fait que cette pratique dont mon honorable ami vient de parler, a été mise en vigueur sur une large échelle, il y a quelques années, par le commissaire d'immigration que nous avions alors en Irlande. Ce fonctionnaire s'occupait non seulement d'affaires qui ne relevaient pas de ces fonctions, mais il discutait encore avec insolence et hors de propos les actes des membres du parlement. Ces faits furent portés à la connaissance du gouvernement et l'honorable ministre de l'Intérieur nous promit de mettre fin à ces abus. L'année suivante, cependant, la chose se répétait.

L'honorable M. SIFTON : L'honorable député prétend-il que je n'ai pas mis fin à cela ?

M. SPROULE : J'ai dit que lorsque ces faits furent portés à la connaissance de l'honorable ministre, il nous a dit qu'il mettrait fin à ces abus mais que, l'année suivante, ces derniers se répétaient.

L'honorable M. SIFTON : J'y ai mis fin.

M. SPROULE : Dans la suite, après que cette pratique eut été en usage pendant deux ou trois ans. L'indulgence cesse d'être une vertu, quand elle permet aux serviteurs du peuple d'en abuser comme ils l'ont fait. Notre agent d'immigration, en Irlande, a quitté, quand il l'a voulu, le service du gouvernement, mais celui qui l'a remplacé a suivi exactement la même ligne de conduite. Il n'y pas de doute que cet article sur l'honorable ministre de l'Agriculture a été inspiré d'Ottawa et qu'il a été écrit par un fonctionnaire qui s'attendait à une promotion, ou peut-être par un membre du gouvernement. J'ose affirmer qu'il n'y a pas un lecteur sur mille, au Canada, qui n'en arrivera pas à la même conviction. Il est tout à fait inconvenant qu'un employé de ce gouvernement ait la liberté de faire ce genre de besogne, qu'il s'agisse de W. T. R. Preston ou de tout autre haut fonctionnaire

#### DEMANDE DE DOCUMENTS.

Sir FREDERICK BORDEN : Mon honorable ami, le leader de l'opposition, a demandé certains documents se rapportant à la prolongation du commandement du lieutenant-colonel Gregory et au refus du gouvernement d'accorder cette demande. J'ai donné l'ordre de préparer ces papiers. Ces documents sont assez volumineux, mais ils seront prêts dans un jour ou deux.

M. SAM. HUGHES : L'honorable ministre voudra-t-il soumettre aussi ses arrêtés et règlements concernant les nouveaux examens ?